
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carcassonne, le 02 Avril 2020

Les services de l'État aux côtés des plus démunis pendant la crise sanitaire

Parce que l'état d'urgence sanitaire ne doit pas avoir pour effet de dégrader les conditions de vie des personnes les plus précaires, en particulier, les personnes sans abri particulièrement menacées, les services de l'État dans l'Aude se mobilisent pour venir en aide aux plus démunis, **en lien avec les associations et les collectivités locales**. Les acteurs audois sont engagés pour :

Anticiper et éviter des remises à la rue dans le contexte sanitaire actuel : la trêve hivernale a été repoussée de deux mois jusqu'au 31 mai. Concrètement : les capacités **exceptionnelles ouvertes pour l'hébergement des personnes à la rue** dans le cadre du plan hiver sont **prolongées de deux mois** et jusqu'au 1er juin, et qu'il n'y aura **pas d'expulsions locatives jusqu'à cette date**.

Ce report a été inscrit dans la loi par l'ordonnance du 25 mars 2020.

Accueillir les personnes sans domicile fixe : un centre d'hébergement spécialisé a ouvert à Carcassonne. Géré par l'association Sos Solidarités, ce centre peut accueillir 25 personnes, malades non graves du covid19 et ne relevant pas d'une hospitalisation.

Maintenir le service téléphonique 115 : véritable espace d'écoute et d'information pour les personnes à la rue, notamment sur l'aide alimentaire. Ce maintien est possible grâce à la mobilisation d'Aude Urgence Accueil ainsi que des personnels des autres associations venus en renfort.

Poursuivre le service des maraudes : dans son fonctionnement habituel hivernal et en l'adaptant à l'état d'urgence sanitaire. Ainsi, la maraude de la Croix Rouge à Carcassonne est réorganisée aux mêmes jours et heures mais sur un lieu fixe. L'équipe mobile de rue santé précarité de l'ADAFF assure une continuité des liens avec les personnes sans abri de Carcassonne, de Narbonne et Castelnaudary.

Pallier la fermeture des accueils de jour de Carcassonne et Narbonne, fermés en raison du manque de personnel et le recentrage des effectifs des associations gestionnaires sur les missions prioritaires d'hébergement. Ainsi, avec l'appui des villes de Carcassonne et Narbonne, un accès aux douches dans des gymnases est organisé.

Maintenir l'aide alimentaire, à travers :

- le maintien ou la réorganisation des distributions opérées par les associations agréées par l'État,
- la mise en place, annoncée ce jour par le gouvernement, d'un dispositif exceptionnel et subsidiaire de **distribution de chèques services**, à destination des personnes sans domicile, sans ressource et qui n'ont accès à aucune aide alimentaire ou service de restauration, ni aux produits de première nécessité. Il sera opérationnel dans les jours qui viennent.

Préserver la santé des plus démunis : toutes les structures en contact avec ces personnes assurent **un bon relais des consignes sanitaires et de la réglementation en vigueur** durant cette période.

Dans le contexte de crise sanitaire auquel nous faisons face, il nous appartient d'intensifier notre soutien aux plus démunis d'entre nous. Madame la préfète de l'Aude remercie très sincèrement toutes celles et tous ceux, professionnels et bénévoles, qui s'engagent dans cette action.

Contact presse :
Dominique BLANC – *Cheffe de la communication interministérielle*
04.68.10.27.87
Marlène ARCIZET – *Assistante communication*
04.68.10.29.82



Préfecture de l'Aude



@Prefet11



www.aude.gouv.fr